

Lognes, le 13 novembre 2013

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 NOVEMBRE 2013

PRÉSENTS :

M. RICART, Mme MIGNON, M. LACHAPELLE, Mme HOUSSOU, M. MASANET, Mme LEHMANN, M. BIGER, Mme CORDIER, M. CHENEAU, Mme COMBOUÉ, M. LATOUILLE, Mme BOLLOT, Mme ROYO, M. YUSTE, M. MIGUEL, Mme ZAHLAOUI (à compter du point n°3), Mme STERN, M. JICQUEL, Mme JESTIN, Mme BEN HASSINE, M. MONCORGÉ, M. PHAM PHU, Mme ANDRIEU (jusqu'au point n°19 inclus), Mme DEVOS-DELHEM, M. COPIN.

ABSENTS EXCUSÉS :

M. MARTINEZ qui a donné pouvoir à M. JICQUEL, Mme ZAHLAOUI qui a donné pouvoir à Mme CORDIER jusqu'au point n°2 inclus, Mme DAHALANE qui a donné pouvoir à M. LATOUILLE, M. LABRUDE qui a donné pouvoir à M. CHENEAU, Mme GENDRON qui a donné pouvoir à Mme COMBOUÉ, M. LUCAS qui a donné pouvoir à Mme BOLLOT, Mme HERMANN FRATISSIER qui a donné pouvoir à Mme ROYO, Mme TOSTAIN DESMARES qui a donné pouvoir à M. MONCORGÉ, Mme ANDRIEU qui a donné pouvoir à Mme DEVOS-DELHEM à compter du point n°20.

ABSENTS :

M. MBAYE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Manichanh BOLLOT.

1. COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2013.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

PAR 31 VOIX POUR (M. RICART, Mme MIGNON, M. LACHAPELLE, Mme HOUSSOU, M. MASANET, Mme LEHMANN, M. BIGER, Mme CORDIER, M. CHENEAU, M. MARTINEZ qui a donné pouvoir à M. JICQUEL, Mme COMBOUÉ, M. LATOUILLE, Mme BOLLOT, Mme ROYO, M. YUSTE, M. MIGUEL, Mme ZAHLAOUI qui a donné pouvoir à Mme CORDIER jusqu'au point n°2 inclus, Mme DAHALANE qui a donné pouvoir à M. LATOUILLE, Mme STERN, M. LABRUDE qui a donné pouvoir à M. CHENEAU, Mme GENDRON qui a donné pouvoir à Mme COMBOUÉ, M. JICQUEL, M. LUCAS qui a donné pouvoir à Mme BOLLOT, Mme JESTIN, Mme BEN HASSINE, Mme HERMANN FRATISSIER qui a donné pouvoir à Mme ROYO, Mme TOSTAIN DESMARES qui a donné pouvoir à M. MONCORGÉ, M. MONCORGÉ, Mme ANDRIEU, Mme DEVOS-DELHEM, M. COPIN.), **1 CONTRE** (M. PHAM PHU).

APPROUVE le compte-rendu du Conseil Municipal en date du 30 septembre 2013.

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°4 - ANNEE 2013.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS en avoir délibéré,

PAR 31 VOIX POUR (M. RICART, Mme MIGNON, M. LACHAPELLE, Mme HOUSSOU, M. MASANET, Mme LEHMANN, M. BIGER, Mme CORDIER, M. CHENEAU, M. MARTINEZ qui a donné pouvoir à M. JICQUEL, Mme COMBOUÉ, M. LATOUILLE, Mme BOLLOT, Mme ROYO, M. YUSTE, M. MIGUEL, Mme ZAHLAOUI qui a donné pouvoir à Mme CORDIER jusqu'au point n°2 inclus, Mme DAHALANE qui a donné pouvoir à M. LATOUILLE, Mme STERN, M. LABRUDE qui a donné pouvoir à M. CHENEAU, Mme GENDRON qui a donné pouvoir à Mme COMBOUÉ, M. JICQUEL, M. LUCAS qui a donné pouvoir à Mme BOLLOT, Mme JESTIN, Mme BEN HASSINE, Mme HERMANN FRATISSIER qui a donné pouvoir à Mme ROYO, Mme TOSTAIN DESMARES qui a donné pouvoir à M. MONCORGÉ, M. MONCORGÉ, Mme ANDRIEU, Mme DEVOS-DELHEM, M. COPIN.), **1 ABSTENTION** (M. PHAM PHU).

DÉCIDE de procéder aux ajustements et aux transferts de crédits suivants :

SECTION D'INVESTISSEMENT

IMPUTATION	LIBELLÉ	DÉPENSES	RECETTES
021.01	Virement de la section fonctionnement		- 135 125,00
TOTAL CHAPITRE 021 VIREMENT A LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			- 135 125,00
2051.020	Concessions et droits similaires	- 15 125,00	
TOTAL CHAPITRE 20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		- 15 125,00	
21534.814	Réseaux d'électrification	- 120 000,00	
TOTAL CHAPITRE 21 IMMOBILISATIONS EN COURS		- 120 000,00	
TOTAL INVESTISSEMENT		- 135 125,00	- 135 125,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT

IMPUTATION	LIBELLÉ	DÉPENSES	RECETTES
023.01	Virement à la section d'investissement	- 135 125,00	
TOTAL CHAPITRE 023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		- 135 125,00	
6042.421	Achats de prestations de service	- 9 000,00	
60613.020	Chauffage urbain	40 000,00	
60622.820	Carburants	11 000,00	
60628.255	Autres fournitures non stockées	- 2 800,00	
6135.820	Locations mobilières	- 195,00	
61523.814	Voies et réseaux	34 000,00	
6156.020	Maintenance	15 125,00	

6188.213	Autres frais divers	- 10 000,00	
6231.020	Annonces et insertions	- 6 000,00	
6288. 020	Autres services extérieurs	56 000,00	
6288.422	Autres services extérieurs	2 150,00	
TOTAL CHAPITRE 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL		130 280,00	
6218.020	Autre personnel extérieur	6 000,00	
6218.421	Autre personnel extérieur	2 800,00	
64162.020	Emplois d'avenir	20 000,00	
64731.020	Allocations de chômage versées directement	6 000,00	
TOTAL CHAPITRE 012 CHARGES DE PERSONNEL ET ASSIMILES		34 800,00	
6534.021	Cotisations de SS – part patronale	17 000,00	
6541.01	Créances admises en non valeur	8 000,00	
6574.40	Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	- 2 150,00	
TOTAL CHAPITRE 65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		22 850,00	
6718.020	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	195,00	
673.01	Titres annulés sur exercices antérieurs	- 45 000,00	
TOTAL CHAPITRE 67 CHARGES EXCEPTIONNELLES		- 44 805,00	
6817.01	Dotation aux provisions pour dépréciation des actifs circulants	- 8 000,00	
TOTAL CHAPITRE 68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		- 8 000,00	
73925.01	Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales	6 492,00	
TOTAL CHAPITRE 014 ATTENUATIONS DE PRODUITS		6 492,00	
74123.01	Dotation de solidarité urbaine		5 000,00
74127.01	Dotation nationale de péréquation		1 492,00
TOTAL CHAPITRE 74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS			6 492,00
TOTAL FONCTIONNEMENT		6 492,00	6 492,00

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice 2013.

2. MOTION.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS en avoir délibéré,

PAR 28 VOIX POUR (M. RICART, Mme MIGNON, M. LACHAPELLE, Mme HOUSSOU, M. MASANET, Mme LEHMANN, M. BIGER, Mme CORDIER, M. CHENEAU, M. MARTINEZ qui a donné pouvoir à M. JICQUEL, Mme COMBOUÉ, M. LATOUILLE, Mme BOLLOT,

Mme ROYO, M. YUSTE, M. MIGUEL, Mme ZAHLAOUI, Mme DAHALANE qui a donné pouvoir à M. LATOUILLE, Mme STERN, M. LABRUDE qui a donné pouvoir à M. CHENEAU, Mme GENDRON qui a donné pouvoir à Mme COMBOUÉ, M. JICQUEL, M. LUCAS qui a donné pouvoir à Mme BOLLOT, Mme JESTIN, Mme BEN HASSINE, Mme HERMANN FRATISSIER qui a donné pouvoir à Mme ROYO, Mme TOSTAIN DESMARES qui a donné pouvoir à M. MONCORGÉ, M. MONCORGÉ) **1 CONTRE** (M.PHAM PHU) **3 ABSTENTIONS** (Mme ANDRIEU, Mme DEVOS-DELHEM, M. COPIN).

APPROUVE le texte de la motion suivant :

Pour les collectivités locales, le compte n'y est pas. Le projet de loi de finances pour 2014 prévoit une baisse sans précédent des dotations de l'Etat aux collectivités de 1,5 milliard d'euros. La baisse de la dotation globale de fonctionnement (D.G.F.) atteindra à elle seule 3,3 %. Cela représente pour la commune de Lognes une recette en diminution de 180 000 €.

Par ailleurs, l'Etat ne compense plus les dépenses qu'il impose aux collectivités territoriales. Ainsi, les rémunérations des agents territoriaux de catégorie C seront revalorisées au 1^{er} janvier 2014. Cette revalorisation est légitime pour les personnels concernés et, sans vouloir la remettre en cause, force est de constater qu'elle entraînera une augmentation des dépenses de personnel de quelque 70 000 € pour notre commune, sans recettes compensatoires.

En deux décisions, l'Etat nous impose un déséquilibre de 250 000 euros représentant 1% du budget municipal. C'est intenable. Comment, dans ces conditions, maintenir nos services publics locaux ?

Nous appelons les parlementaires de Seine-et-Marne à présenter des amendements lors du débat sur la loi de finances afin de modérer les réductions de dotations et de les étaler dans le temps.

Si nous sommes favorables à la diminution des dépenses de l'Etat, il ne faut pas que cela se traduise par un transfert de charges aux collectivités locales.

3. AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA MODIFICATION DE LA LISTE DES COMPETENCES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE MARNE-LA-VALLEE/VAL MAUBUEE EN MATIERE DE COMPETENCES FACULTATIVES : LE SOUTIEN A LA PRATIQUE SPORTIVE.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

PAR 31 VOIX POUR (M. RICART, Mme MIGNON, M. LACHAPELLE, Mme HOUSSOU, M. MASANET, Mme LEHMANN, M. BIGER, Mme CORDIER, M. CHENEAU, M. MARTINEZ qui a donné pouvoir à M. JICQUEL, Mme COMBOUÉ, M. LATOUILLE, Mme BOLLOT, Mme ROYO, M. YUSTE, M. MIGUEL, Mme ZAHLAOUI, Mme DAHALANE qui a donné pouvoir à M. LATOUILLE, Mme STERN, M. LABRUDE qui a donné pouvoir à M. CHENEAU, Mme GENDRON qui a donné pouvoir à Mme COMBOUÉ, M. JICQUEL, M. LUCAS qui a donné pouvoir à Mme BOLLOT, Mme JESTIN, Mme BEN HASSINE, Mme HERMANN FRATISSIER qui a donné pouvoir à Mme ROYO, Mme TOSTAIN DESMARES qui a donné pouvoir à M. MONCORGÉ, M. MONCORGÉ, Mme ANDRIEU, Mme DEVOS-DELHEM, M. COPIN), **1 ABSTENTION** (M.PHAM PHU).

DECIDE de transférer la compétence suivante à la Communauté d'Agglomération, sans préjudice des compétences déjà détenues :

En matière de compétences facultatives - le soutien à la pratique sportive :

- La réalisation d'une cartographie du sport de haut niveau sur le territoire pour définir les actions les plus pertinentes pour soutenir les sportifs et les clubs concernés ;
- La réalisation d'une étude sur l'accès aux pratiques sportives pour les personnes en situation de handicap ;
- La réalisation d'une étude sur la mutualisation des actions en faveur de la médecine du sport ;
- Le soutien des équipes sportives des collèges et lycées du territoire participant à des manifestations extérieures au territoire
- Le soutien aux associations d'échelle intercommunale exerçant leurs pratiques sportives dans les piscines communautaires.

4. PROJET DE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE MARNE-LA-VALLEE/VAL MAUBUEE.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

PREND ACTE du projet de territoire de la Communauté d'Agglomération de Marne-la-Vallée/Val Maubuée annexé à la présente délibération.

5. RAPPORT D'ACTIVITES DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT - ANNEE 2012.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

PREND ACTE du rapport concernant le Service d'Assainissement pour l'année 2012, établi par Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de Marne-la-Vallée /Val Maubuée, et présenté par Monsieur le Maire.

6. RAPPORT D'ACTIVITES DU SERVICE PUBLIC DE CHAUFFAGE URBAIN - ANNEE 2012.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

PREND ACTE du rapport concernant le Service de Chauffage Urbain pour l'année 2012, établi par le Président de la Communauté d'Agglomération de Marne-la-Vallée/Val Maubuée et présenté par Monsieur le Maire.

7. RAPPORT D'ACTIVITES DU SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE – ANNEE 2012.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

PREND ACTE du rapport concernant le service de distribution d'eau potable pour l'année 2012, établi par Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de Marne-la-Vallée /Val Maubuée, et présenté par Monsieur le Maire.

8. RENOUELEMENT DU BAIL COMMERCIAL AVEC LA BOULANGERIE DE LA TREILLE RELATIF AU LOCAL SITUE 6 TER PLACE DES COLLIBERTS.

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

APPROUVE les clauses du bail commercial relatif à la location par la commune à la société La boulangerie de la Treille d'un local commercial sis 6 ter place des Colliberts à Lognes, à compter du 1^{er} janvier 2014,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le bail commercial au nom et pour le compte de la commune,

9. ADHESION AU RESEAU FRANÇAIS DES VILLES EDUCATRICES.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

DECIDE d'adhérer à compter du 1^{er} décembre 2013 au Réseau Français des Villes Educatrices moyennant une cotisation annuelle de 220 euros.

AUTORISE le Maire à signer toute pièce relative à cette affaire ;

PRECISE que les crédits sont inscrits au budget de la commune.

10. SUBVENTION AUX COOPERATIVES SCOLAIRES DE SEPTEMBRE A DECEMBRE 2013.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

DECIDE de verser aux écoles maternelles et élémentaires le 2^{ème} versement de la subvention de fonctionnement au titre de l'exercice 2013 correspondant à la période de septembre à décembre 2013, comme indiqué dans les tableaux ci-dessous :

✓ **Ecoles maternelles**

ECOLE MATERNELLES	Période de septembre à décembre 2013		
	Elèves sept 2013	Coût par élève (0,44€x4=1,76)	MONTANT
SEGRAIS	166	1,76 €	292,16 €
VILLAGE	70	1,76 €	123,20 €
MAILLIERE	151	1,76 €	265,76 €
MANDINET	113	1,76 €	198,88 €
FOUR	127	1,76 €	223,52 €
TOTAL MATERNELLES	627	1,76 €	1103,52 €

✓ **Ecoles élémentaires**

ECOLE ELEMENTAIRES	Période de septembre à décembre 2013		
	Elèves sept 2013	Coût par élève (0,44€x4=1,76)	MONTANT
SEGRAIS	218	1,76 €	383,68 €
VILLAGE	140	1,76 €	246,40 €
MAILLIERE	228	1,76 €	401,28 €
MANDINET (avec CLIS)	185	1,76 €	325,60 €
FOUR	207	1,76 €	364,32 €
TOTAL ELEMENTAIRES	978	1,76 €	1721,28 €

TOTAL GENERAL	1605	1,76 €	2824,80 €
----------------------	-------------	---------------	------------------

Base du calcul : Nombre d'enfants x 4,40 € divisé par 10 (nombre de mois) et multiplié par 4 mois (09/10/11/12).

AUTORISE le Maire à signer toute pièce relative à cette affaire ;

PRECISE que les crédits sont inscrits au budget de la commune.

11. CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE L'ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION CULTURELLE A CARACTERE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL « LA FERME DU BUISSON » ET LA COMMUNE DE LOGNES POUR LE SPECTACLE DE FIN D'ANNEE 2013.

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES en avoir délibéré

A L'UNANIMITE,

APPROUVE l'ensemble des termes de la convention d'objectifs et de moyens entre l'Etablissement Public de Coopération Culturelle à caractère industriel et commercial « La Ferme du Buisson » et la commune de Lognes pour le spectacle de fin d'année 2013.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention, ainsi que toute pièce relative à cette affaire,

PRECISE que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget de la commune.

12. CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE LOGNES ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE MARNE-LA-VALLEE RELATIVE A L'INTERVENTION D'UN MUSICIEN EN MILIEU SCOLAIRE.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE l'ensemble des termes de la convention entre la commune de Lognes et la Communauté d'Agglomération de Marne la Vallée/Val Maubuée relative à l'intervention d'un musicien en milieu scolaire,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention, ainsi que toute pièce relative à cette affaire.

PRECISE que les crédits sont prévus au budget communal.

13. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU PETANQUE CLUB DE LOGNES - ANNEE 2013.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

DECIDE d'octroyer **800 euros** (huit cents euros) à titre exceptionnel à l'association Pétanque club de Lognes pour l'année 2013.

AUTORISE le Maire ou son représentant, à signer toute pièce relative à cette affaire

PRECISE que les crédits sont inscrits au budget communal.

14. AVIS DE LA COMMUNE SUR LA CESSION PAR LA SA HLM TROIS MOULINS HABITAT AUX LOCATAIRES DES 50 LOGEMENTS DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER SIS 18 A 26 BOULEVARD CAMILLE SAINT-SAËNS.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

PAR 29 VOIX POUR (M. RICART, Mme MIGNON, M. LACHAPELLE, Mme HOUSSOU, M. MASANET, Mme LEHMANN, M. BIGER, Mme CORDIER, M. MARTINEZ qui a donné pouvoir à M. JICQUEL, Mme COMBOUÉ, M. LATOUILLE, Mme BOLLOT, Mme ROYO, M. YUSTE, M. MIGUEL, Mme ZAHLAOUI, Mme DAHALANE qui a donné pouvoir à M. LATOUILLE, Mme GENDRON qui a donné pouvoir à Mme COMBOUÉ, M. JICQUEL, M. LUCAS qui a donné pouvoir à Mme BOLLOT, Mme JESTIN, Mme BEN HASSINE, Mme HERMANN FRATISSIER qui a donné pouvoir à Mme ROYO, Mme TOSTAIN DESMARES qui a donné pouvoir à M. MONCORGÉ, M. MONCORGÉ, M. PHAM PHU, Mme ANDRIEU, Mme DEVOS-DELHEM, M. COPIN), **3 ABSTENTIONS** (M. CHENEAU, Mme STERN, M. LABRUDE qui a donné pouvoir à M. CHENEAU).

N'EMET pas d'objection à la décision de la SA HLM TROIS MOULINS HABITAT de proposer à la vente les 50 logements locatifs sociaux de l'ensemble immobilier sis 18 à 26 boulevard Camille Saint-Saëns à Lognes,

CONSIDERE que le prix de vente moyen au m² proposé, fixé par la SA HLM TROIS MOULINS HABITAT, est acceptable,

AUTORISE le Maire à signer toute pièce relative à cette affaire.

15. TRANSFERT D'OFFICE DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DES VOIES PRIVEES DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER « LE DOMAINE DU SEGRAIS » - ALLEE JEAN-PHILIPPE RAMEAU ET RUE ERIK SATIE (POUR PARTIE).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le plan de délimitation des espaces à transférer à la commune, établi par le cabinet de géomètre Marmagne en mars 2009 et annexé à la présente délibération ;

DECIDE de transférer d'office dans le domaine public communal les voies privées ouvertes à la circulation publique, desservant l'ensemble immobilier « Le Domaine du Segrais » et notamment l'allée Jean-Philippe Rameau, à savoir la parcelle cadastrée AL 33 pour partie, et la rue Erik Satie (pour partie), à savoir les parcelles cadastrées AL 235, AL 236, AL 75 et AL 73 pour partie ;

AUTORISE le Maire à signer toute pièce relative à cette affaire.

16. TRANSFERT D'OFFICE DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DES VOIES PRIVEES DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER « LES VILLAS WASHINGTON » - ALLEE ROSSINI.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le plan de délimitation des espaces à transférer à la commune, établi par le cabinet de géomètre Marmagne en janvier 2008 et annexé à la présente délibération ;

DECIDE de transférer d'office dans le domaine public communal les voies privées ouvertes à la circulation publique, desservant l'ensemble immobilier « Les Villas Washington » et notamment l'allée Rossini, à savoir les parcelles cadastrées section AL 187, AL 146, AL 165, AL 168 et AL 135 ;

AUTORISE le Maire à signer toute pièce relative à cette affaire.

17. DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DU LOCAL ASSOCIATIF SIS 82 BOULEVARD DU SEGRAIS ET DE SON TERRAIN D'ASSIETTE.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

PAR 30 VOIX POUR (M. RICART, Mme MIGNON, M. LACHAPELLE, Mme HOUSSOU, M. MASANET, Mme LEHMANN, M. BIGER, Mme CORDIER, M. CHENEAU, M. MARTINEZ qui a donné pouvoir à M. JICQUEL, Mme COMBOUÉ, M. LATOUILLE, Mme BOLLOT,

Mme ROYO, M. YUSTE, M. MIGUEL, Mme ZAHLAOUI, Mme DAHALANE qui a donné pouvoir à M. LATOUILLE, Mme STERN, M. LABRUDE qui a donné pouvoir à M. CHENEAU, Mme GENDRON qui a donné pouvoir à Mme COMBOUÉ, M. JICQUEL, M. LUCAS qui a donné pouvoir à Mme BOLLOT, Mme JESTIN, Mme BEN HASSINE, Mme HERMANN FRATISSIER qui a donné pouvoir à Mme ROYO, Mme TOSTAIN DESMARES qui a donné pouvoir à M. MONCORGÉ, M. MONCORGÉ, M. PHAM PHU, Mme ANDRIEU) **2 CONTRE** (Mme DEVOS-DELHEM, M. COPIN).

CONSTATE la désaffectation du local sis 82 boulevard du Segrais, actuellement occupé par l'AFML, ainsi que de son terrain d'assiette constitué des parcelles cadastrées section AM 98 et AM 99,

DECIDE de prononcer le déclassement du domaine public communal du local ainsi que de son terrain d'assiette constitué des parcelles cadastrées section AM 98 et AM 99, soit une superficie totale de 479 m²,

AUTORISE le Maire à signer toute pièce relative à cette affaire.

18. CESSIION DU LOCAL ASSOCIATIF SIS 82 BOULEVARD DU SEGRAIS ET DE SON TERRAIN D'ASSIETTE.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

PAR 30 VOIX POUR (M. RICART, Mme MIGNON, M. LACHAPELLE, Mme HOUSSOU, M. MASANET, Mme LEHMANN, M. BIGER, Mme CORDIER, M. CHENEAU, M. MARTINEZ qui a donné pouvoir à M. JICQUEL, Mme COMBOUÉ, M. LATOUILLE, Mme BOLLOT, Mme ROYO, M. YUSTE, M. MIGUEL, Mme ZAHLAOUI, Mme DAHALANE qui a donné pouvoir à M. LATOUILLE, Mme STERN, M. LABRUDE qui a donné pouvoir à M. CHENEAU, Mme GENDRON qui a donné pouvoir à Mme COMBOUÉ, M. JICQUEL, M. LUCAS qui a donné pouvoir à Mme BOLLOT, Mme JESTIN, Mme BEN HASSINE, Mme HERMANN FRATISSIER qui a donné pouvoir à Mme ROYO, Mme TOSTAIN DESMARES qui a donné pouvoir à M. MONCORGÉ, M. MONCORGÉ, M. PHAM PHU, Mme ANDRIEU) **2 CONTRE** (Mme DEVOS-DELHEM, M. COPIN).

DECIDE la cession du local sis 82 boulevard du Segrais ainsi que de son terrain d'assiette constitué des parcelles cadastrées section AM 98 et AM 99, soit une superficie totale de 479 m², au profit de l'Association Fraternelle et Multiculturelle de Lognes (AFML) pour un montant de 200 000 € nets,

AUTORISE le Maire à constituer toute servitude nécessaire tant au fonctionnement du local qu'au fonctionnement des services publics,

AUTORISE le Maire à signer l'acte authentique de cession.

19. AVIS DE LA COMMUNE SUR LE PROJET ARRETE DU SECOND PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT DU VAL MAUBUEE.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

PAR 31 VOIX POUR (M. RICART, Mme MIGNON, M. LACHAPELLE, Mme HOUSSOU, M. MASANET, Mme LEHMANN, M. BIGER, Mme CORDIER, M. CHENEAU, M. MARTINEZ qui a donné pouvoir à M. JICQUEL, Mme COMBOUÉ, M. LATOUILLE, Mme BOLLOT,

Mme ROYO, M. YUSTE, M. MIGUEL, Mme ZAHLAOUI, Mme DAHALANE qui a donné pouvoir à M. LATOUILLE, Mme STERN, M. LABRUDE qui a donné pouvoir à M. CHENEAU, Mme GENDRON qui a donné pouvoir à Mme COMBOUÉ, M. JICQUEL, M. LUCAS qui a donné pouvoir à Mme BOLLOT, Mme JESTIN, Mme BEN HASSINE, Mme HERMANN FRATISSIER qui a donné pouvoir à Mme ROYO, Mme TOSTAIN DESMARES qui a donné pouvoir à M. MONCORGÉ, M. MONCORGÉ, Mme ANDRIEU qui a donné pouvoir à Mme DEVOS-DELHEM, Mme DEVOS-DELHEM, M. COPIN), **1 ABSTENTION** (M.PHAM PHU).

EMET un avis favorable au projet du second Programme Local de l'Habitat élaboré à l'initiative de la Communauté d'Agglomération,

S'ENGAGE à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la mise en place des actions dont la commune pourrait être porteuse,

PRECISE que la commune participera activement à l'aboutissement des autres actions communautaires.

20. DEMANDE DE SUBVENTION AU FONDS INTERMINISTERIEL POUR LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE (FIPD) – ANNEE 2014.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré

A L'UNANIMITÉ,

AUTORISE le Maire à effectuer pour l'année 2014 une demande de financement au taux maximum auprès de la Préfecture de Seine-et-Marne au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (F.I.P.D.) pour toutes les actions liées à la prévention mises en place par la commune et entrant dans les critères d'attribution du F.I.P.D.

AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette affaire,

DIT que les crédits de recettes et de dépenses, nécessaires pour la conduite des actions retenues et cofinancées, seront inscrits au budget communal.

21. CHARTE DEONTOLOGIQUE POUR LA VIDEOPROTECTION.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

PAR 28 VOIX POUR (M. RICART, Mme MIGNON, M. LACHAPELLE, Mme HOUSSOU, M. MASANET, Mme LEHMANN, M. BIGER, Mme CORDIER, M. MARTINEZ qui a donné pouvoir à M. JICQUEL, Mme COMBOUÉ, M. LATOUILLE, Mme BOLLOT, Mme ROYO, M. YUSTE, M. MIGUEL, Mme ZAHLAOUI, Mme DAHALANE qui a donné pouvoir à M. LATOUILLE, Mme GENDRON qui a donné pouvoir à Mme COMBOUÉ, M. JICQUEL, M. LUCAS qui a donné pouvoir à Mme BOLLOT, Mme JESTIN, Mme BEN HASSINE, Mme HERMANN FRATISSIER qui a donné pouvoir à Mme ROYO, Mme TOSTAIN DESMARES qui a donné pouvoir à M. MONCORGÉ, M. MONCORGÉ, Mme ANDRIEU qui a donné pouvoir à Mme DEVOS-DELHEM, Mme DEVOS-DELHEM, M. COPIN), **4 ABSTENTIONS** (M. CHENEAU, Mme STERN, M. LABRUDE qui a donné pouvoir à M. CHENEAU, M.PHAM PHU).

APPROUVE les termes de la charte déontologique de la Vidéoprotection,

AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

22. PROGRAMMATION 2014 DES ACTIONS DE FONCTIONNEMENT DU CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE (C.U.C.S.).

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le principe de reconduction pour l'année 2014, des actions de fonctionnement présentées dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale,

AUTORISE le Maire à solliciter toute subvention au taux de financement le plus avantageux,

AUTORISE le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire,

DIT que les crédits de recettes et de dépenses, nécessaires pour la conduite des actions retenues et cofinancées, seront inscrits au budget communal.

23. APPROBATION DE LA CHARTE DE DEVELOPPEMENT DURABLE DU CONSEIL GENERAL DE SEINE-ET-MARNE DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DE L'EAU.

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

APPROUVE les termes de la charte du développement durable du Conseil Général de Seine-et-Marne dans le cadre de la politique de l'eau, telle qu'elle figure en annexe,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la Charte ci-dessus désignée et conclue entre la commune de Lognes et le Conseil Général de Seine-et-Marne.

24. APPROBATION DE LA CHARTE DU CHAMPIGNY.

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

APPROUVE les termes de la charte du Champigny, élaborée par l'association AQUI'Brie, telle qu'elle figure en annexe,

APPROUVE la mise en œuvre d'une démarche de réduction d'usage des produits phytosanitaires sur ses espaces communaux,

AUTORISE le Maire à signer la Charte du Champigny ainsi que tous les documents relatifs à cette affaire.

25. CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION CULTURE ET SOLIDARITE RELATIVE A LA FORMATION DES ANIMATEURS DU SERVICE PERISCOLAIRE AUX TECHNIQUES D'ANIMATION D'UN JARDIN PEDAGOGIQUE.

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE l'ensemble des termes de la convention de partenariat avec l'association Culture et Solidarité relative à la formation des animateurs du service périscolaire aux techniques d'animation d'un jardin pédagogique.

AUTORISE le Maire à signer ladite convention, ainsi que toutes les pièces relatives à cette affaire,

DIT que les crédits sont prévus au budget communal.

26. REPONSE QUESTION(S) POSEE(S).

André YUSTE
Président de groupe
des Elus Socialistes et apparentés

Lognes, le 30 octobre 2013

Monsieur le Maire,

En application du règlement intérieur du Conseil municipal, au nom du groupe des Elus socialistes et apparentés, je vous adresse la question suivante :

« Au moment où les habitants de Lognes acquittent leurs impôts locaux pouvez-vous nous indiquer M. le Maire, leurs variations au cours des dernières années. J'ai l'impression que ce que le Conseil municipal a voté ne correspond pas aux déclarations de certains vis-à-vis de la fiscalité locale ».

Vous remerciant d'inscrire cette question à l'ordre du jour du Conseil municipal du 12 novembre prochain, et vous en remerciant par avance, veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Réponse à la question d'André YUSTE,
Président du groupe des Elus Socialistes et apparentés

Je ne sais pas, cher collègue, ce que certains déclarent et ne veux pas rentrer dans une polémique stérile. Seul les faits et les actes comptent et non pas les interprétations tendancieuses qui peuvent parfois être faites. Pour répondre à votre question je vais vous rappeler l'application de la loi.

Le Conseil municipal vote des taux de taxe d'habitation et de taxe foncière. Ces taux s'appliquent sur une valeur locative des biens qui est revalorisée chaque année par la loi de Finances de l'Etat.

De 1990 à 2013, la valeur locative a progressé de 46 %, soit 2 % par an en moyenne. Cette décision est du ressort du Parlement. On voit que quelque soit les gouvernements, la politique en la matière a été la même : une revalorisation annuelle représentant en gros l'inflation.

Qu'en est-il des taux ?

Ils sont votés par le Conseil municipal chaque année. Comparons les taux votés en 1990 et ceux votés en 2013.

Taux	1990	2013	Variation
Taxe foncière	33,25 %	33,45 %	+ 0,6 %
Taxe d'habitation	17,83 %	17,40 %	- 2,4 %

On ne peut donc pas dire que les taux votés par le Conseil municipal se sont envolés. Ils sont restés quasiment constants et même ont légèrement baissés pour la taxe d'habitation.

Les montants payés par les foyers fiscaux sont-ils élevés ?

Pour répondre à cette question on ne peut faire que des comparaisons. Celles-ci, concernant les 31 villes de plus de 10 000 habitants de Seine et Marne, ont d'ailleurs été publiées par la presse.

Voici le classement concernant la taxe d'habitation à partir du montant moyen par foyer fiscal :

plus de 700 € par foyer fiscal	31 ^{ème} 30 ^{ème} 29 ^{ème}	BUSSY SAINT GEORGES (CNIP) PONTAULT COMBAULT (PS) ST FARGEAU PONTIERRY (PS)	960 € 751 € 720 €
de 650 à 700 € par foyer fiscal	28 ^{ème} 27 ^{ème} 26 ^{ème} 25 ^{ème} 24 ^{ème}	FONTAINEBLEAU (UMP) SAVIGNY-LE-TEMPLE (PS) OZOIR-LA-FERRIERE (UMP) MELUN (UMP) VAIRES S/ MARNE (UMP)	685 € 680 € 678 € 676 € 674 €
de 600 à 650 € par foyer fiscal	23 ^{ème} 22 ^{ème} 21 ^{ème} 20 ^{ème} 19 ^{ème}	ROISSY-EN-BRIE (PC) VAUX-LE-PENIL (DG) CHELLES (PS) COMBS-LA-VILLE (UMP) LAGNY S/ MARNE (SE)	630 € 628 € 626 € 614 € 605 €
de 500 € à 600 € par foyer fiscal	18 ^{ème} 17 ^{ème} 16 ^{ème} 15 ^{ème} 14 ^{ème} 13 ^{ème}	LE MÉE S/ SEINE (UDI) AVON (UMP) DAMMARIE-LES-LYS (UMP) CHAMPS S/ MARNE (PC) VILLEPARISIS (PS) MITRY MORY (PC)	583 € 569 € 539 € 534 € 520 € 513 €
de 400 à 500 € par foyer fiscal	12 ^{ème} 11 ^{ème} 10 ^{ème} 9 ^{ème} 8 ^{ème} 7 ^{ème}	BRIE COMTE ROBERT (PS) TORCY (PS) PROVINS (UMP) MOISSY CRAMAYEL (PS) COULOMMIERS (UMP) CLAYE SOUILLY (UMP)	486 € 467 € 462 € 481 € 423 € 402 €
moins de 400 € par foyer fiscal	6 ^{ème} 5 ^{ème} 4 ^{ème} 3 ^{ème} 2 ^{ème} 1 ^{ème}	NEMOURS (UMP) LIEUSAIN (PS) LOGNES (PS) MEAUX (UMP) NOISIEL (PS) MONTEREAU (UDI)	395 € 394 € 387 € 386 € 379 € 366 €

Nous sommes donc classés 4^{ème} au même niveau que Meaux. Si notre gestion est jugée désastreuse, alors celle de Meaux n'est pas mieux lotie.

A noter que le taux n'est pas un critère. En effet à Montereau, là où la taxe par foyer fiscal est la moins élevée, le taux de T.H. est de 25,20 % contre 17,40 % à Lognes.

En conclusion, mes chers collègues, la situation de la fiscalité locale n'est pas un enjeu. Dire le contraire c'est faire preuve de démagogie.

On peut tout juste essayer de faire mieux que Meaux pour être au niveau de Noisiel.

Michel RICART.

27. COMMUNICATIONS DU MAIRE.

Décisions du Maire prises en vertu de la délégation prévues à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales		
N° D'ORDRE	DATE	OBJET
134/2013	25/06/2013	Avenant n°2 – Modification de l'acte de création des sous-régies d'avances du service enfance : Modification des sous-régies n°1, n°2, n°3 n°4 et n°5 de la régie d'avances du service enfance.
145/2013	15/07/2013	Contrat d'intervention – Conférence « l'importance de lire aux bébés Pourquoi Comment ? – le 14 novembre 2013
158/2013	29/08/2013	Marché public relatif aux travaux d'étanchéité à l'équipement polyvalent de la Malvoisine à Lognes.
159/2013	29/08/2013	Contrat d'intervention : Quatre ateliers et une animation contée du 10 octobre au 4 décembre 2013
160/2013	05/09/2013	Incendie volontaire du bâtiment communal mis à disposition de la MJC/MPT Camille Claudel à Lognes – Désignation du cabinet d'avocats SEBAN pour la défense des intérêts de la Commune et la représenter.
163/2013	16/09/2013	Mise à disposition à titre provisoire du LCR les Riveraines au profit de la MJC/MPT Camille Claudel à compter du 17 septembre 2013.
164/2013	19/09/2013	Spectacle « JYJOUE » au Centre Multi-accueil de la Malvoisine le 10/12/2013 à partir de 17h30.
165/2013	26/09/2013	Marché public à procédure adaptée relatif à l'Acquisition de deux véhicules électriques utilitaires set d'un véhicule de tourisme hybride – lot n°1
189/2013	03/10/2013	Animation d'un atelier – Présentation flash
190/2013	04/10/2013	Contrat de coréalisation du spectacle K. Cabaret » - Salle du Citoyen le 04 octobre 2013.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 50

Michel RICART

Maire de Lognes